

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2020

---

RESTITUTION BIENS CULTURELS BÉNIN ET SÉNÉGAL - (N° 3221)

## AMENDEMENT

N° AC11

présenté par  
M. Kerlogot, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

A la deuxième phrase, substituer aux mots :

« ces biens »

les mots :

« ce bien ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.